



## SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L' an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 26 janvier 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

### PRÉSENTS:

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO. Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ. Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

### AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Marie SANCHO, Mme Chloé DUCHAUSSOY donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Lucile GASBER-AAD donne procuration à M. Jean DUPLEX, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

### **ÉTAIT ABSENT:**

M. Luai JAFF

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54. Grande Rue

**BP 76** 

92311 Sèvres Cedex

01 41 14 10 10

O1 75 19 41 20

mairie@ville-sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE: 2 1 FFV 2023

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20230216-2023-004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 16 février 2023

DÉLIBÉRATION : Régularisations et remises gracieuses de créances des factures familles

N°2023/004

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'état des propositions de régularisations et de remises gracieuses de créances dressé par le Trésorier Principal de Boulogne Billancourt,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 8 février 2023,

Vu le budget communal,

### DÉLIBÈRE :

### ARTICLE 1.

Est décidé d'approuver les régularisations comptables de créances des recettes énumérées dans le tableau annexé, pour un total de 909,81 €.

#### ARTICLE 2.

Est décidé d'approuver les remises gracieuses de créances des recettes énumérées dans le tableau annexé, pour un total de 14,03 €.

POUR EXTRAIT CONFORME, Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

ecusé de réception en préfecture

Date de télétransmission

Date de réception préfecture :